



## Procès-verbal du conseil municipal du 08 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, maire.

**Membres en exercice : 15**

**Quorum : 8**

**Etaient présents** : Mmes et MM. Jacques DESPLEBIN, Annette HENAULT, Yannick JAUCEN, Denis LACOUR, Isabelle LAPLANCHE, Yann MÉHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU (arrivé après le vote de la délibération 01/08-03-2023), Mathieu OLLIVIER, Vivian PERROCHES, Stéphanie PINOGES, Fabrice PITAUD, Céline RIQUER, Florence TUCHOLSKI

**Excusées** : Mme Andrée GERLAND a donné son pouvoir à Mme Céline RIQUER, Mme Anne-Claire SIMON a donné son pouvoir à Mme Florence TUCHOLSKI

**Secrétaire de séance** : M. Yannick JAUCEN

**Assiste** : M. Ronan KERDELHUÉ, secrétaire de la collectivité

\*\*\*\*\*

M. le maire informe que M. Jean-François NEVEU arrivera probablement avec un peu de retard.

✓ **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2023**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2023.

<b>01/08-03-2023 Autorisation permanente de poursuite au bénéfice du responsable du Service de Gestion Comptable de Poitiers extérieur</b>
--

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R.1617-5 et R1617-24 ;

Vu le décret n°2009-125 en date du 03 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2022 publié au JORF du 15 novembre 2022 portant création du service de gestion comptable de Poitiers extérieur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Considérant que pour assurer la continuité des dispositions prises en matière de recouvrement des recettes, le conseil municipal est invité à délibérer sur l'autorisation générale et permanente de poursuite au bénéfice du responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Poitiers extérieur ;

Considérant que l'autorisation générale et permanente de poursuites n'a pas pour conséquence de priver la commune de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites, mais contribue à les rendre plus rapides et, par conséquent, plus efficaces ;

Considérant qu'une telle mesure participe à l'efficacité de l'action en recouvrement du comptable public et contribue à l'amélioration du recouvrement des produits locaux de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- d'octroyer une autorisation générale et permanente de poursuite au bénéficiaire du responsable du Service de gestion Comptable de Poitiers extérieur pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la mise en demeure et de tous actes de poursuites qui en découlent, quel que soit la nature de la créance ;
- de fixer la durée de cette autorisation jusqu'à la fin de la mandature en 2026 ;
- d'autoriser M. le maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

POUR	14	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	
RESULTAT DU VOTE	Adopté	

#### Point voirie

M. le maire donne la parole à M. Jacques DESPLEBIN, adjoint en charge de la voirie.

Celui-ci indique que le montant de l'attribution allouée par la Communauté de communes à la commune dans le cadre du programme voirie a été notifié : 48 921 € HT, soit un montant plus faible que les années précédentes.

Il précise que la refonte des trottoirs des routes de Nieuil et des Rosiers est différée, dans l'attente du retrait des poteaux télécoms.

M. Jacques DESPLEBIN précise que les travaux devraient être réalisés pendant les mois de mai et de juin 2023.

M. le maire explique que la baisse de 14% du montant de l'enveloppe budgétaire correspond en partie au pourcentage d'augmentation du coût de l'enrobé.

### ✓ Questions diverses

- **Participation citoyenne** : réunion d'information le lundi 13 mars 2023, 20h30 à la salle René Taudière
  
- **PLUi** : prochaines échéances en 2023
  - o 28 mars, 15h30 à la Communauté de communes des Vallées du Clain (CCVC) : comité de pilotage (COFIL)
  - o 29 mars et 3 avril 2023 à la CCVC (Fleuré : 3 avril, 9h30) : rencontres par groupe de communes
  - o 25, 30 et 31 mai, 19h00 (lieux à déterminer) : 3 réunions publiques
  - o 25 mai, 14h30 à la CCVC : réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA)
  - o 27 juin, 18h00 : conseil communautaire exceptionnel, arrêt projet du PLUi
  - o octobre 2023 : enquête publique
  - o 19 décembre 2023 (ou janvier 2024) : conseil communautaire exceptionnel, approbation du PLUi

Mme Florence TUCHOLSKI estime qu'il appartient aux maires de la CCVC de faire en sorte que le projet avance.

M. le maire confirme, estimant que les maires doivent se mettre d'accord, il ajoute que les conseils municipaux devront aussi approuver le projet pour qu'il soit entériné.

Il explique qu'en raison de la limitation de l'artificialisation des sols, il n'y aura plus de terrains constructibles sur la commune dans quelques années.

- **coupures d'électricité** annoncées par SRD, les 20 mars et 05 avril (dans la matinée), sur certaines zones de la commune

M. le maire ajoute que lors du dernier bureau communautaire, le 06 mars dernier, le Syndicat Energies Vienne est intervenu dans le cadre de la modification de la compétence éclairage public. M. le maire informe que la consommation et le nombre de points lumineux vont être comptabilisés et que l'analyse des dépenses va être transmise à chaque commune. Il sera ensuite demandé aux communes de mettre des ampoules LED sur l'ensemble de leur éclairage.

M. Yann MEHEUX-DRIANO rappelle que l'éclairage du centre bourg, de la route de Nieuil et de celle de la Vigerie est déjà en LED.

- **Recensement de la population 2023** : la commune compte environ 90 habitants supplémentaires mais l'INSEE échelonne ce nombre sur 3 ans.

M. le maire rappelle que le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) attribuée par l'Etat est fonction du nombre d'habitants : cet échelonnement retarde la prise en compte de la population réelle et pénalise la commune.

M. Jean-François NEVEU précise que les chiffres officiels de la population française seront publiés dans 3 ans ce qui explique que l'annonce du nombre exact de Fleuréens soient retardée.

M. le maire fait part d'un nombre important de maisons inhabitées, surtout dans la cité EDF.

A Mme Florence TUCHOLSKI qui demande si l'on connaît les chiffres de la population fleuréenne par tranche d'âge, M. le maire répond que l'INSEE n'a pas encore transmis tous les éléments.

- **repas CCAS** : les Fleuréens nés en 1952 ou avant seront invités le samedi 13 mai 2023.

Mme Florence TUCHOLSKI rappelle que la commission Animation - CCAS - Solidarité avait souhaité revoir la formule de l'évènement.

- **décès de Mme Christiane BELLICAUD**
- **remerciements des familles GERMANEAU et FUSTAR** pour les marques de soutien exprimées suite aux décès de leurs proches
- **réfection de la couverture de l'Algeco** au dépôt de l'Epine (tôles récupérées suite aux travaux du gymnase) : très bon travail réalisé par les cantonniers
- **rétablissement de la ligne téléphonique de la garderie** suite aux travaux
- **fleurissement de la commune** : après débat, le conseil se prononce pour l'achat de plantations en 2023, sous réserve de la mise en place d'un planning d'entretien.
- **rencontre Transports Nouvelle Aquitaine** le 06 mars : ont été évoqués l'interdiction à la circulation des poids-lourds de plus de 12 tonnes et le déplacement de l'arrêt de bus route de Nieuil ainsi que la suppression de celui situé zone Anthyllis.

#### ✓ Tour de table

- **M. Fabrice PITAUD** signale que la lumière extérieure de l'école reste allumée la nuit
- **Mme Florence TUCHOLSKI** intervient sur les points suivants :
  - o spectacle **Tous tes permis** du 05 mars : public familial, 101 personnes, satisfaction de l'équipe de la bibliothèque
  - o chantiers loisirs de la CCVC : durée du chantier à déterminer, ouvert à tous les enfants de la CCVC, cotisation

M. Fabrice PITAUD est volontaire pour s'investir.

M. le maire propose de fixer un rdv avec la personne référente à la CCVC, Mme Angilbert, et d'informer l'ensemble du conseil de la date choisie

o ouverture d'un distributeur à pain sur le domaine privé

- M. Yann MEHEUX-DRIANO fait le point sur les travaux de l'école : mise en service de la nouvelle cantine le 20 février (le matériel sera renouvelé au fur et à mesure), début des travaux dans l'ancienne cantine, mise en route de la nouvelle chaufferie (mairie raccordée), déplacement à venir de l'ancienne chaudière dans la salle socioculturelle

M. le maire précise que les associations EMIL et Fleur et Pouce se sont rapprochées de la mairie pour signaler que l'absence de chauffage nuisait à leurs activités.

- Mme Stéphanie PINOGES demande si une décision a été prise concernant les travaux dans le local du stade de football.
- M. Yann MEHEUX-DRIANO répond que le remplacement de la vanne thermostatique est en cours et que le reste des travaux envisagés devra être vu avec la commission Bâtiments
- M. Jean-François NEVEU indique avoir retrouvé - non sans difficulté - le nom de la société qui a construit les vestiaires (détérioration du plancher)

Par ailleurs il informe que la commande des illuminations auprès Soregies devra être faite plus tôt désormais.

Enfin il regrette que l'ACCA n'ait pas été prévenue de l'organisation d'une randonnée par le CR85 le 12 février dernier, obligeant les chasseurs à changer de zone au dernier moment.

La séance est levée à 22h

M. Yannick JAUCEN secrétaire de séance



M. le maire, Vivian PERROCHES

